



**Réunion  
de la Commission Locale de  
l'Eau  
28 septembre 2018**

## Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre, à quatorze heures trente, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie au pôle des métiers, sur la commune de la Forest-Landerneau.

**Membres présents :**

- M. Francis Grosjean, président du Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale
- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental
- Mme Viviane Bervas, conseillère municipale de Landerneau
- Mme Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ; excusé
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas
- M. Henri Billon, maire de Loc-Eguiner/Ploudiry
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun
- M. Francis Estrabaud, Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. Hervé Sévenou, Chambre d'Agriculture
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère
- M. Yves Le Maréchal, Directeur adjoint de la DDTM 29
- M. Guillaume Hoeffler, Chef du service eau et biodiversité, DDTM 29
- Mme Zaïg Le Pape, service littoral, DDTM 29
- M. Patrick Luneau, AELB
- M. Patrick Poulaine, Parc Marin d'Iroise

**Assistaient à la réunion :**

- M. Yvon Bescond, maire de la Forest-Landerneau, en début de séance
- Mme Béatrice Valette, Conseil régional de Bretagne
- M. Arnaud Clugery, Eau et Rivières de Bretagne
- M. Jérôme Vassal, ingénieur au SBE
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn

**N'assistaient pas à la réunion :**

- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional ; excusée
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur
- M. Jacques Guillou, maire de Dirinon
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ; excusé
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest
- M. Éric Guellec, conseiller municipal de Brest
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ; excusé, pouvoir à F Grosjean

- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest ; excusée
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ; excusé, pouvoir à JM Puchois
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau
- M. Louis-Pol Lagadec, CCIMBO
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes
- M. Rémi Saliou, FDSEA
- M. Stéphane Brelivet, UDSEA
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne ; excusé ; pouvoir à Jean-Yves Kermarrec
- M. Loïc Le Pollès, CLCV
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne
- M. le Sous-Préfet de Brest
- Mme. Gaëlle Lagadec ; ARS délégation Finistère
- M. le directeur, DREAL Bretagne
- Mme. Anne Corbé ; préfecture maritime
- M. le Délégué Interrégional, AFB
- M. le directeur, IFREMER ; excusé

\* \*

\*

Yvon Bescond, maire de la commune de la Forest-Landerneau souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents à cette réunion.

La commune s'étend sur 900 ha, dont environ le tiers est composé de forêts.

C'est une commune littorale, située le long de l'estuaire de l'Elorn, sur laquelle est implanté le château de la Joyeuse Garde appartenant à la famille de Rohan.

Cette commune produit l'eau qui est consommée sur son territoire et dispose d'une station d'épuration qui a été entièrement rénovée en 2013.

Yvon Bescond est également vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, chargé de l'assainissement, compétence prise par cet EPCI en 2013.

La Communauté a également voté récemment la prise de compétence « Eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2019, en cours de validation par les communes membres.

Il souhaite aux membres de la CLE une très bonne réunion.

Francis Grosjean remercie Yvon Bescond pour son accueil et ouvre la séance, qui est aujourd'hui consacrée à 2 avis à émettre sur le territoire de Brest métropole, ainsi qu'à la préparation du projet de réponse à la lettre du Préfet du Finistère, en date du 23 juillet 2018, dont copie a été transmise aux membres de la CLE.

#### • **Approbation du compte-rendu de la CLE du 10 juillet 2018**

Francis Grosjean invite les membres de la CLE à valider le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2018.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

Le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Avis sur la réalisation d'un forage d'eau pour l'arrosage des terrains de sport du site Kerlaurent à Guipavas**

Philippe Masquelier présente, à l'aide d'un diaporama joint en annexe, le projet présenté dans le cadre d'une étude d'impact demandée par l'autorité environnementale.

Le Stade Brestois exploite le complexe sportif de Kerlaurent sur la commune de Guipavas (un terrain de football et un terrain annexe enherbés). Actuellement, le Stade brestois a recours au réseau d'eau potable entre les mois de mai et septembre pour l'arrosage de ces terrains.

Le projet prévoit un forage d'eau de 80 m de profondeur pour satisfaire ces besoins en eau qui sont au maximum de 150 m<sup>3</sup>/j et 9 500 m<sup>3</sup>/an. Ce forage, dans un premier temps exploratoire, ne sera conservé que si ses débits sont conformes aux besoins de l'exploitant (10 m<sup>3</sup>/h minimum au soufflage).

Les solutions de substitution à l'utilisation des eaux souterraines (recours aux eaux superficielles et aux eaux pluviales) ont été étudiées et se sont révélées inadaptées au projet.

L'implantation retenue par le maître d'ouvrage respecte les distances réglementaires d'implantation nécessaires à la préservation des eaux souterraines.

La description du milieu environnant n'a pas mis en évidence d'activité sensible pouvant affecter la ressource en eau ou pouvant être impactée par ce projet.

Compte tenu de la nature du projet (réalisation d'un forage d'eau), des mesures de sécurité mises en œuvre lors des travaux, et de l'absence d'incidence identifiée, il n'est pas proposé de mesure de réduction ou de compensation des impacts.

Le projet est compatible avec les documents d'orientation (SDAGE / SAGE) et les documents d'urbanisme, notamment la préconisation du SAGE qui demande qu'on privilégie le recours aux eaux souterraines (recommandations D9 et D11).

Cependant, le mode opératoire de l'arrosage, contrôlé par un programmeur qui déclenche la nuit une série de gicleurs (24), pourrait être optimisé en rajoutant un automatisme qui stopperait l'arrosage par temps pluvieux, ce qui permettrait de limiter encore la pression du captage sur la nappe. (Recommandation D8)

Francis Estrabaud s'interroge sur la raison de ce projet.

Philippe Masquelier rappelle qu'aujourd'hui, l'arrosage est assuré par le réseau d'eau potable, alimenté par des pompes en rivière, et que le SAGE encourage les acteurs du territoire à soulager les ressources superficielles et s'orienter, lorsque cela est possible, vers un recours aux eaux souterraines, surtout en période d'étiage.

Henri Billon pense qu'il serait nécessaire de construire un bassin tampon pour réguler les débits de pompage et, ainsi, limiter la pression sur la nappe.

Sylvaine Vulpiani demande si, en cas de sécheresse, ce pompage serait soumis à restriction d'usage.

Guillaume Hoeffler répond que dans le cadre d'un arrêté préfectoral, cette option serait envisageable.

Francis Grosjean propose que l'avis n'émette pas de réserve, mais des recommandations.

Il invite la CLE à se prononcer sur l'avis suivant :

Il est proposé à la commission locale de l'eau de l'Elorn d'émettre un avis favorable au projet de réalisation d'un forage d'eau pour l'arrosage des terrains de sport du site Kerlaurent à Guipavas, en recommandant l'installation, dans le système de contrôle de l'arrosage, d'un automatisme destiné à économiser la ressource en stoppant le processus par temps de pluie ou après une période pluvieuse.

Guillaume Hoeffler indique que les services de l'Etat ne participent pas au vote, étant sollicités par ailleurs pour émettre un avis dans le cadre de l'instruction administrative du dossier.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	20	1	-
Résultat	Avis favorable avec recommandation		

La commission locale de l'eau de l'Elorn émet un avis favorable au projet de réalisation d'un forage d'eau pour l'arrosage des terrains de sport du site Kerlaurent à Guipavas, en recommandant l'installation, dans le système de contrôle de l'arrosage, d'un automatisme destiné à économiser la ressource, en stoppant le processus par temps de pluie, ou après une période pluvieuse.

• **Avis sur l'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin blanc à Brest**

Philippe Masquelier présente, à l'aide d'un diaporama joint en annexe, le projet présenté dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale et d'une étude d'incidence environnementale.

Dans l'objectif de préserver la qualité des eaux et continuer à fournir un service performant et de qualité à ses usagers, BREST METROPOLE engage un projet de modernisation des systèmes de traitement des effluents de ses outils de carénage, permettant de remédier à des dysfonctionnements constatés sur les systèmes actuels. Le projet concerne :

- L'aire de carénage Sud ;
- La cale de carénage Nord (comprenant 2 secteurs dédiés au carénage).

La cale Nord est équipée d'un système d'échouage des navires, qui peuvent ainsi caréner uniquement à marée basse.

L'aire Sud est un site de carénage sur terre-plein. Les navires y sont acheminés soit par remorque, soit par élévateur.

Pour l'une comme pour l'autre, tous les effluents sont récupérés et dirigés vers un système de traitement avant rejet en mer.

Le projet présenté prévoit de remplacer les systèmes de traitement actuels par des dispositifs plus performants, avec capacité tampon fortement augmentée (décantation) et ajout de filtres spécifiques aux polluants dissous (TBT, pesticides).

Il s'agit également d'augmenter la surface de l'aire de carénage Sud afin de contribuer à une offre suffisante en termes de capacité à l'échelle du bassin de navigation, en reliant la zone atelier au système de traitement, pour permettre d'accueillir plus de bateau en saison.

Le process envisagé est le suivant : Stockage/Décantation – relevage – décantation lamellaire (hydrocarbures/décantables) – filtration (MES) – filtration sur charbon actif puis sur zéolithe (pollution dissoute/HAP/métaux) – résine chélatante (TBT).

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale (article R. 181-13 du code de l'environnement), il s'agit de :

- Régulariser un IOTA (Installations, ouvrages, travaux et activités) soumis à autorisation (Cale Nord)
- Actualiser l'arrêté préfectoral autorisant l'aire Sud : agrandissement de la surface et modernisation du système de traitement.

Les engagements du pétitionnaire :

- Le fournisseur s'engage sur les résultats : les analyses pratiquées sur les rejets devront être conformes aux valeurs recommandées par les services préfectoraux (DDTM) du Finistère.

- Arrêt des opérations de carénage en cas de dysfonctionnement constaté.
- Qualité des rejets contrôlée par BREST'AIM 2 fois par an, pour chaque secteur, en amont et en aval de l'unité de l'unité de traitement, soit au total 8 analyses annuelles.
- Résultats des contrôles adressés à la DDTM du Finistère.
- Engagement de BREST METROPOLE, via BREST'AIM, à appliquer un programme de maintenance strict des équipements mis en place.
- Asservissement à la marée des bornes eau et électricité mis en place sur la cale Nord.

#### Incidences du projet sur la qualité des eaux de la rade de Brest :

En phase travaux, il n'y aura pas de contact direct avec le milieu marin : aucun impact n'est attendu.

En phase d'exploitation :

- Les rejets seront réduits par rapport au fonctionnement actuel
- Aucune incidence négative sur les sites N2000 voisins (le plus proche est à environ 3km) n'est prévue
- Le dérangement de la faune est estimé non significatif
- Il n'y aura pas de destruction ni de dégradation d'habitat naturel
- Le projet contribuera à l'amélioration de la qualité des eaux de la rade
- Une communication améliorée vers les usagers sera mise en place : un document (en cours d'élaboration) reprendra les éléments clés de bonnes pratiques, et en particulier :
  - Nettoyage du site après utilisation (déchets, produits, résidus de carénage...);
  - Utilisation (gratuite) de la déchetterie pour tout produit nocif ;
  - Utilisation exclusive de produits homologués (pas d'ajout d'additifs dans les peintures commerciales).
- Les sites (aire, cale, déchetterie) seront télésurveillés de façon à prévenir tout comportement inadapté.

L'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin Blanc est en accord avec les politiques de gestion de l'eau (SDAGE Loire Bretagne et SAGE Elorn – Article 4).

Elle permet de contribuer à la préservation des usages littoraux et marins qui nécessitent une bonne qualité des eaux : pêche, cultures marines, usages récréatifs.

La question de l'efficacité du système est posée. Il est répondu que le fournisseur s'engageant sur un résultat, l'efficacité du système devrait être assurée.

Thierry Larnicol exprime sa satisfaction de voir se mettre en place une telle amélioration du système qui réduira très fortement les apports de produits polluants en mer.

Jean-Yves Kermarrec se félicite de voir des projets présentés en CLE, mais estime que ce ne sont pas toujours des projets importants et très impactants pour le territoire du SAGE, comparativement à d'autres. Il prend pour exemple l'implantation d'une usine de la SILL à Landivisiau, dont le projet n'a pas été débattu en CLE. Il en va de même pour les ICPE.

Francis Grosjean explique que la loi ne prévoit la sollicitation de l'avis des CLE que dans certaines situations précises, dans lesquelles les permis de construire (si aucun item de la nomenclature des IOTA soumises à autorisation n'est concerné). Il ajoute qu'une réflexion est en cours, au niveau national, pour que les CLE puissent être consultées sur des projets pouvant présenter un impact sur l'eau. C'est nécessaire, dans le cadre de la cohérence des politiques et la montée en puissance des CLE.

Cette situation critiquable a cependant évolué récemment car, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation

au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de **l'autorisation environnementale**, dont le dossier doit être soumis à la CLE.

Francis Grosjean estime que si on admet que les CLE sont compétentes en termes de politique de l'eau, il faut que tous les dossiers concernant des projets pouvant présenter un impact sur la qualité de l'eau puissent leur être soumis.

Thierry Larnicol ajoute qu'il faut considérer l'eau également comme une ressource et pas seulement comme un indicateur de la qualité écologique d'un milieu.

Francis Grosjean propose à la CLE de se prononcer sur la proposition d'avis suivante :

Il est proposé aux membres de la CLE d'émettre un avis favorable sur le projet d'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin blanc à Brest, avec les recommandations suivantes :

- Exercer une surveillance attentive de l'utilisation de la cale et, en particulier, interdire strictement tout carénage lorsque le niveau de la mer atteint et dépasse celui des caniveaux de récupération des eaux,
- Par temps de pluie, gérer l'utilisation des cales de sorte à écarter tout risque de saturation de l'équipement,
- Suivre scrupuleusement les modalités d'entretien et de maintenance des installations.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Avis favorable avec recommandations		

La CLE émet un avis favorable au projet d'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin blanc à Brest, assorti des recommandations suivantes :

- Exercer une surveillance attentive de l'utilisation de la cale et, en particulier, interdire strictement tout carénage lorsque le niveau de la mer atteint et dépasse celui des caniveaux de récupération des eaux,
- Par temps de pluie, gérer l'utilisation des cales de sorte à écarter tout risque de saturation de l'équipement,
- Suivre scrupuleusement les modalités d'entretien et de maintenance des installations.

• **Proposition de réponse au courrier transmis par monsieur le Préfet du Finistère aux présidents des CLE de l'Aulne et de l'Elorn, relatif aux dysfonctionnements constatés en rade de Brest**

Le 26 septembre, Eau et Rivières de Bretagne a pris l'initiative de convoquer la presse pour rendre public et commenter un courrier du Préfet adressé aux présidents des CLE de l'Elorn et de l'Aulne ; il avait été communiqué aux membres de la CLE de l'Elorn afin qu'ils en débattent en commission.

Le débat s'instaure.

Francis Grosjean regrette vivement que ce courrier, communiqué aux membres de la CLE dans une démarche de transparence, ait été utilisé sans l'en avoir avisé et avant que la commission n'en débattre, avec pour effet de créer des remous dans la presse locale. Il reçoit la lettre du Préfet non pas comme une remise en cause des actions passées mais un encouragement à les poursuivre et à les développer. Il informe les membres de la commission qu'il a écrit au Délégué général de l'association afin de lui exprimer son sentiment.

Yves Le Maréchal confirme que ce courrier n'avait pas vocation à être utilisé dans le cadre d'une polémique mais plutôt à porter à la connaissance des deux présidents de CLE les problématiques qui, en rade, impactent les activités professionnelles et de loisir. Les causes en sont multiples et complexes, les réponses univoques ne peuvent suffire. Le Préfet s'est saisi du sujet en vertu des fonctions régaliennes des services de l'Etat, il souhaite mobiliser les acteurs de terrain, dont la plupart se retrouvent en CLE, autour de ces problématiques, et encourager les actions collectives et la dynamique qui vise à renforcer le lien de gouvernance entre les deux SAGE. Insistant sur ce qu'il considère comme le point central de la lettre, à savoir la coopération entre les territoires de SAGE autour de la rade de Brest, Yves Le Maréchal rendra compte au Préfet des échanges de la réunion.

Arnaud Clugery n'a pas le sentiment que l'association Eau et Rivières de Bretagne ait commis une faute en rendant public un tel document et en le « sortant de la sphère des experts de la CLE ». Selon l'association, ce courrier constate l'échec des politiques menées ainsi que le manque d'ambition des SAGE, qui avait été souligné au moment de leur approbation.

Pour Thierry Larnicol, il s'agit bien d'un constat d'échec. Sans mettre forcément en cause l'action de la CLE, il considère que la qualité de l'eau se dégrade dans la rade et qu'en dépit d'améliorations, trop de dysfonctionnements subsistent (destruction de talus, fuites d'azote, de phosphore, de terres dans les cours d'eau...). Il cite l'exemple d'un agriculteur dont les pratiques dans son secteur desservent toute la profession. Il appelle à un traitement d'urgence des causes de fuites de nutriments et de terre agricole. Il se demande si une dénonciation publique des agissements inadaptés (en anglais, *name and shame*) ne serait pas plus efficace.

Zaïg Le Pape indique qu'une étude sur la contamination en plomb du fond de rade doit démarrer. Une autre, soutenue par France Filière Pêche, porte sur les proliférations de micro-algues *Pseudo-Nitzschia*, qui pèsent lourdement sur l'économie coquillière en rade.

Hervé Sévenou souligne la qualité du porter à connaissance préfectoral. Il estime qu'il faut agir pour un « remembrement vert » (réagencement des talus) afin de protéger l'aval de tous les transferts depuis les parcelles agricoles (produits phytosanitaires, azote, phosphore, terre...). Des marges de progrès existent. Les parcelles à risque méritent une attention particulière.

Sylvaine Vulpiani considère que, dans la perspective du changement climatique, une démarche de développement durable doit conduire à promouvoir un mode de production adapté aux enjeux du futur (produire différemment avec moins d'intrants) plutôt que de poursuivre dans la voie actuelle d'utilisation massive d'intrants. A son avis, un modèle économique agricole alternatif et économiquement viable existe et fonctionne déjà.

Pour Yann-Fanch Kernéis, le courrier du Préfet est bienvenu car il vient relativiser une certaine autosatisfaction alors « qu'on est loin du compte ». Il ajoute que les associations sont dans leur rôle lorsqu'elles alertent l'opinion publique. Ce que nul ne conteste, tient une nouvelle fois à préciser Francis Grosjean.

Jean-Pierre Le Gall souhaite que les problématiques des médicaments, des microplastiques et des nanoparticules soient abordées car il y a danger pour les produits de la mer.

Patrick Luneau explique que, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau validé le 4/10/2018), il sera demandé aux SAGE d'élaborer une feuille de route visant à développer les mutualisations de tous types.

Jean-Yves Kermarrec aborde le thème de la réduction des taux de nitrates dans les cours d'eau. Il explique que sur la Flèche, cours d'eau qui n'a pas bénéficié d'actions d'incitation à la réduction des fuites, les taux de nitrates diminuent à la même vitesse que sur l'Elorn. Il s'interroge sur la part qui

revient respectivement aux mesures réglementaires et incitatives dans la réduction des flux de nitrates à la mer. Par ailleurs, il émet des doutes sur le rapprochement des CLE. S'il estime qu'il y a une dynamique certaine sur l'Elorn, il est plus circonspect pour l'Aulne, où se pose le problème de la rivière canalisée.

A propos des flux de nitrates, Jérôme Vassal répond que, dans les grandes phases d'accompagnement de la politique de réduction des flux de nitrates (programme Bretagne Eau Pure notamment), les programmes réglementaires (PMPOA, programme de résorption des excédents) représentaient 90% des coûts, le reste étant consacré aux actions incitatives. Il ajoute qu'avec la suppression de nombreuses communes de la liste des Zones d'action renforcée (ZAR), les récentes évolutions du 6<sup>ème</sup> programme de mise en œuvre de la directive nitrate risquent à moyen terme d'avoir un impact défavorable sur les concentrations moyennes de nos cours d'eau.

Guillaume Hoeffler confirme que l'objectif est bien de mobiliser davantage les acteurs locaux. Le volet réglementaire sera bien sûr mis en œuvre mais les services de l'Etat ont aussi besoin des CLE ; ils tablent sur leur rapprochement afin d'unifier la gouvernance sur le territoire. Sur les thématiques développées par le Préfet, il propose qu'un accompagnement des CLE par les acteurs du territoire soit défini afin que cessent certaines pratiques.

En conclusion du débat, Francis Grosjean propose de préparer un courrier de réponse commun aux deux territoires de SAGE selon les termes suivants :

- Remercier le Préfet pour son implication dans les problématiques rencontrées en rade de Brest, suite à la réunion InterSAGE qui s'est tenue le 24 mai 2018 au Faou sur cette thématique.
- L'assurer que les deux CLE :
  - s'attacheront à donner corps à leur rapprochement, dont le principe a été posé lors de leur réunion du 24 mai dernier,
  - ont pleinement conscience des enjeux et favorisent la mise en œuvre d'actions coordonnées destinées à lutter contre les phénomènes qui touchent la rade de Brest (eutrophisation, pesticides, contaminations bactériologiques...),
  - sont très attentives aux programmes de recherche destinés à mieux comprendre certaines des problématiques rencontrées et développeront la mise en œuvre des actions correctrices lorsqu'elles auront été définies (proliférations de phytoplanctons toxiques, métaux lourds, mortalités coquillères),
  - sollicitent l'accompagnement des services de l'Etat, et notamment leur pouvoir de police, pour accélérer les processus d'amélioration de la situation.

- **Questions diverses**

Prochaines échéances :

- Semaine de l'Elorn, journée des élus et membres de la CLE : 29/09/2018 à la Roche-Maurice, à partir de 10h
- Semaine de l'Elorn, journée grand public : 30/09/2018 à Landerneau à partir de 14h
- Comité de Bassin Loire-Bretagne (11ème programme de l'AELB) le 4/10/2018
- Fête de la science du 12 au 15/10/2018 au Quartz à Brest



L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants et clôt la séance.

**Prochaine réunion de la CLE : Date à définir**

Coordonnées de l'animateur du SAGE  
*Philippe MASQUELIER*  
*Syndicat de Bassin de l'Elorn*  
*Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS*  
*Tel : 06 77 69 41 57*  
*Courriel :*  
Internet : <http://www.bassin-elorn.fr>